

## PROCES VERBAL

### REUNION AU FJT NYMPHEA LE 25 octobre 2016

EXCUSES	Odette MAUDET, Paulette PERRIN, Daniel CARROSIO ayant donné pouvoir
---------	---

Tout d'abord le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité directeur : Christiane LE ROY, Chantal LIMAGE et Alain GIBON. En quelques mots, il continue en décrivant rapidement notre mode de fonctionnement.

Concernant le renouvellement des différents membres de ce comité directeur, 2 personnes sont à réélire dans 3 ans car en remplacement de 2 qui étaient renouvelables et souhaitaient cesser, et 1 personne sera à réélire dans 1 an puisqu'en remplacement de René LECLERC qui était renouvelable en 2017. Un nouveau membre doit donc faire partie des renouvelables en 2017 et Christiane LE ROY se propose.

### COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU

Les membres de l'ancien bureau étant volontaires pour repartir leur fonction actuelle, seul le poste de Vice-Président précédemment attribué à René Leclerc fait l'objet de réflexions.

Le Président expose que toutes les fonctions qui reviennent à ce poste de vice-président sont actuellement tenues par Gérard LE ROY, il faut simplement lui attribuer l'étiquette officielle, ce qui est fait à l'unanimité après diverses discussions. Gérard avait auparavant le titre de trésorier adjoint, ce qui va maintenant être attribué à Alain GIBON.

Le bureau est ainsi adopté :

Président	Joël VAZEUX
Vice-Président	Gérard LE ROY
Trésorier	Michel ZEMO
Trésorier adjoint	Alain GIBON
Secrétaire	Ginette GARNIER
Secrétaire adjointe	Marie Paule LECLERC.

Concernant la représentation de notre club au sein du CODERS, Joël VAZEUX et Gérard LE ROY sont d'accord pour continuer, seul Daniel CARROSIO souhaite arrêter. Il y sera remplacé par Christiane LE ROY.

### DIVERS

- Confirmation date pour la galette : 31 janvier 2017
- Concernant les licences que seul Michel Zémo sait gérer, il est décidé qu'il va former deux personnes aux cas où, ce sera Alain Gibon et Ginette Garnier.

Prochaine réunion : mardi 10 janvier à 10 heures au Nymphéa.

-----